

MESURES SPÉCIALES POUR LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19

ORES suspend momentanément la recharge des compteurs à budget en prolongeant la période de non-coupure.

Pour bénéficier de cette mesure, vous devez **passer votre carte de rechargement dans votre compteur puis dans une borne puis de nouveau dans votre compteur**. Ensuite, votre solde actuel sera gelé pour toute la durée du confinement jusqu'à nouvel ordre.

1



2



3



Nous attirons votre attention sur le fait que **l'énergie que vous consommerez ne sera pas gratuite**. Lors de votre prochain décompte annuel, votre fournisseur d'énergie vous enverra une facture de régularisation pour cette énergie consommée.